

Le mot des organisateurs

La Transandolléenne reprend son aventure avec le Tour de La Mayenne VTT.

Des inédits et des secteurs privés seront toujours au programme, entre nos rivières, gués forêts et châteaux pour alimenter 4 circuits VTT de 20 à 55 km avec toujours des surprises, tout en limitant les parties bitumées.

La randonnée pédestre de 15 km complètera cette Trans.

Une boisson et un sandwich seront offerts à chaque participant à l'arrivée.

Bien sur les vététistes pourront se ravitailler sur le parcours.

Nous pratiquons un sport nature, protégeons la !
Privilégions le co-voiturage

RENSEIGNEMENTS :

Bike Évasion Andolléen

06 77 51 99 25

<https://www.facebook.com/bikeevasionandolleen/#>

Bulletin d'engagement

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Année de naissance : Sexe :

Club :

Mail :

Inscription jusqu'au 05/10/16

Licencié : FFC – UFOLEP – FFCT – FSGT - TMVTT

VTT : Pédestre :

Club : 4.50 €

Non licenciés 6.00 €

Jeune né en 2002 et après 2.00 €

Randonnée pédestre 4.00 €

Engagement sur place majoré de 1.50 € VTT et 1.00€ Pédestre

J'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte.

Le port du casque est obligatoire

Date :

Signature :

RÈGLEMENT TRANSANDOLLÉENNE

Article 1

La Transandolléenne est ouverte à tous, licenciés ou non ; les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Article 2

Elle se déroule sous le principe d'une randonnée, sans esprit de compétition ; il n'y a ni classement, ni chronométrage.

Article 3

Les participants doivent respecter le code de la route et se conformer aux consignes et aux modalités de l'organisation.

Article 4

Les participants doivent respecter les autres randonneurs (marcheurs, cavaliers), l'environnement, les lieux traversés et de rester sur le parcours balisé. Ils doivent rester « Fair Play » avec les autres randonneurs (marcheurs cavaliers)

Article 5

Certains passages de la randonnée ne sont accessibles que le jour de la randonnée (chemins et lieux privés). Les participants sont tenus de respecter tous les lieux traversés et de rester sur le parcours balisé ; ils ne doivent notamment jeter aucun débris.

Article 6

Le port d'un casque rigide est obligatoire.

Article 7

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de vélo, de bris de matériel et de dégradations effectuées par les participants.

Article 8

Les participants s'engagent en s'inscrivant, à être en bonne forme physique et à ne posséder aucune contre-indication à la pratique du vélo.

Article 9

Les pré-inscriptions doivent parvenir à l'organisation 3 jours avant la date de la randonnée.

Il ne sera pas envoyé de confirmation d'engagement. En cas de non-présentation au départ, les droits d'inscription restent acquis au B.E.A.

Article 10

En cas d'annulation pour raison de force majeure de la randonnée, les droits d'inscription ne seront que partiellement remboursés.

Article 11

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les circuits en cas de mauvais temps ou de force majeure.

Article 12

Pour les licenciés, à l'inscription, la présentation de la licence est obligatoire.

Article 13

Les renseignements fournis lors de l'inscription, ne seront en aucun cas communiqués, ou vendus.

Les photos prises lors de la Transandolléenne seront mises sur notre site internet. Vous disposez d'un droit d'accès, ou de suppression des données vous concernant sur simple demande (loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978).

Carrefour
express

ANDOULLÉ

**DU LUNDI AU SAMEDI 8H 20H
SANS INTERRUPTION
DIMANCHE MATIN 9H 13H**

9 OCTOBRE 2016

9^{ème} TRANSANDOLLÉENNE

ANDOULLÉ (53)

(15 km nord LAVAL)

Salle des fêtes

RANDO VTT

4 Parcours de **20 à 55 km**

Dénivelés de **200 à 1000 m**

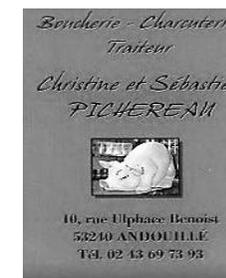
Départ libre de
08h00 à 09h30

RANDO Pédestre :

10 et 15 km

Départ libre de
08h00 à 09h30

Les distances et dénivelés
précis seront donnés sur notre
page Facebook



ORGANISATION
Bike Évasion Andolléen
Renseignements :
tél : 06 77 51 99 25
e. mail : bikeandolleen@orange.fr

